

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE BELLECHASSE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN-DE-BUCKLAND

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland, tenue le **5 février 2024**, à 20 heures, à la salle du conseil municipal au Collège de Saint-Damien située au 75, route Saint-Gérard et à laquelle sont présents :

Siège #2 - Annick Patoine
Siège #4 - Simon Bissonnette
Siège #5 - Gaétan Labrecque
Siège #6 - Jean-Louis Thibault

Est/sont absents:

Siège #1 - Normand Mercier
Siège #3 - Line Fradette

Tous formants quorum sous la présidence de monsieur Sébastien Bourget, maire. Est aussi présent, monsieur Vincent Drouin, directeur général et greffier-trésorier.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Sébastien Bourget, constate le quorum et souhaite la bienvenue aux gens présents.

2024-02-01 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Annick Patoine, appuyé par le conseiller Jean-Louis Thibault et résolu unanimement :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 - Séance ordinaire du 15 janvier 2024

4 - FINANCES

4.1 - Adoption des dépenses du mois de janvier 2024

5 - ADMINISTRATION

5.1 - Adoption du règlement 02-2024 visant à promouvoir la construction domiciliaire à Saint-Damien-de-Buckland en 2024

5.2 - Adoption du règlement 03-2024 visant à promouvoir l'implantation et le développement des commerces et entreprises à Saint-Damien-de-Buckland en 2024

5.3 - Avis de motion du projet de règlement 04-2024 décrétant une dépense et un emprunt de 2 311 745 \$ pour les travaux d'asphaltage et la réfection de la route Saint-Gérard sur 1.7 kilomètre

5.4 - Avis de motion du projet de règlement 05-2024 décrétant une dépense et un emprunt de 3 394 185 \$ pour les travaux d'asphaltage et la réfection de la route de Saint-Malachie sur 2 kilomètres

5.5 - Vente des immeubles pour les taxes impayées 2023

6 - AMÉNAGEMENT, URBANISME, INSPECTION & DÉVELOPPEMENT

6.1 - Dépôt de l'entente pour l'élaboration d'un dossier de candidature à Villages-relais

7 - SERVICE PUBLIC

7.1 - Plans et devis pour la réfection de la route Saint-Gérard, soumission

7.2 - Plans et devis pour la réfection de la route de Saint-Malachie, soumission

7.3 - Remplacement de l'ordinateur pour la télémétrie de la gestion de l'eau potable, soumission

7.4 - Abat-poussière 2024, soumissions

7.5 - Scellement de fissures 2024, soumissions

7.6 - Dépôt du bilan annuel de la qualité de l'eau potable 2023

8 - ARÉNA, LOISIRS, DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE ET CULTUREL

8.1 - Fête des neiges 2024

8.2 - Dépôt des bilans des activités communautaires 2023

8.3 - Dépôt du bilan financier de l'activité du Père Noël 2023

9 - CORRESPONDANCE ET INFORMATION

9.1 - Suivi du développement du Parc des Soeurs

9.2 - Suivi du développement du Havre du Lac Vert

9.3 - Suivi du développement de la Maison mère

9.4 - SRC Challenge contre le cancer de Mme Fannie Lapointe

9.5 - Collecte de fonds du Choeur de Bellechasse

9.6 - Soutien et émergence des phares

9.7 - Proclamation de la Journée nationale de promotion de la santé mentale positive

9.8 - Atelier sur la participation citoyenne au coeur du développement des communautés

9.9 - Adhésion aux Fleurons du Québec

10 - PÉRIODE DES QUESTIONS

11 - LEVÉE DE LA SÉANCE

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2024-02-02 3.1 - Séance ordinaire du 15 janvier 2024

Copie du procès-verbal de cette séance ordinaire a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

Il est proposé par le conseiller Gaétan Labrecque, appuyé par la conseillère Annick Patoine et résolu unanimement :

QUE le procès-verbal de cette séance soit approuvé tel que présenté.

4 - FINANCES

2024-02-03 4.1 - Adoption des dépenses du mois de janvier 2024

Il est proposé par le conseiller Gaétan Labrecque, appuyé par le conseiller Jean-Louis Thibault et résolu unanimement :

QUE soit adoptée la liste des comptes à payer fournie aux membres du conseil par le greffier-trésorier pour un montant de 700 193.19 \$ et des salaires de 168 718.91 \$ en date du 5 février 2024 pour les dépenses de janvier 2024.

5 - ADMINISTRATION

2024-02-04 5.1 - Adoption du règlement 02-2024 visant à promouvoir la construction domiciliaire à Saint-Damien-de-Buckland en 2024

CONSIDÉRANT QUE cette Municipalité est régie par les dispositions du Code municipal de la Province de Québec;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil peut adopter un règlement de revitalisation afin de favoriser l'implantation de nouvelles résidences dans certains secteurs du territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil croit qu'il est important de promouvoir la construction sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le fait d'accorder une subvention peut inciter une personne à se construire et que cette nouvelle construction rapportera des taxes à la municipalité à brève échéance;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil croit qu'il y a lieu de favoriser la construction pour l'année 2024;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 15 janvier 2024 (2024-01-06);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Annick Patoine, appuyé par le conseiller Simon Bissonnette et résolu unanimement :

QUE le règlement portant le numéro 02-2024 soit adopté, selon le texte qui est soumis au conseil ce jour et qui apparaîtra au livre des règlements de la municipalité de Saint-Damien-de-Buckland.

2024-02-05 5.2 - Adoption du règlement 03-2024 visant à promouvoir l'implantation et le développement des commerces et entreprises à Saint-Damien-de-Buckland en 2024

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est régie par les dispositions du Code municipal de la Province de Québec;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil peut adopter un règlement de revitalisation afin de favoriser l'implantation et le développement des commerces et entreprises sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil croit qu'il est important de promouvoir l'implantation et le développement des commerces et entreprises sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le fait d'accorder une subvention peut inciter un commerce ou une entreprise à s'implanter et/ou se développer et qui rapportera des taxes à la municipalité à brève échéance;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil croit qu'il y a lieu de favoriser l'implantation et le développement des commerces et entreprises pour l'année 2024;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent projet de règlement a été donné à la séance du 15 janvier 2024 (2024-01-07);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gaétan Labrecque, appuyé par le conseiller Jean-Louis Thibault et résolu unanimement:

QUE le règlement portant le numéro 03-2024 soit adopté, selon le texte qui est soumis au conseil ce jour et qui apparaîtra au livre des règlements de la municipalité de Saint-Damien-de-Buckland.

2024-02-06 5.3 - Avis de motion du projet de règlement 04-2024 décrétant une dépense et un emprunt de 2 311 745 \$ pour les travaux d'asphaltage et la réfection de la route Saint-Gérard sur 1.7 kilomètre

Madame la conseillère Annick Patoine donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement 04-2024 décrétant une dépense et un emprunt de 2 311 745 \$ pour les travaux d'asphaltage et la réfection de la route Saint-Gérard sur 1.7 kilomètre. Un projet de ce règlement est déposé en séance tenante.

2024-02-07 5.4 - Avis de motion du projet de règlement 05-2024 décrétant une dépense et un emprunt de 3 394 185 \$ pour les travaux d'asphaltage et la réfection de la route de Saint-Malachie sur 2 kilomètres

Monsieur le conseiller Simon Bissonnette donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement 05-2024 décrétant une dépense et un emprunt de 3 394 185 \$ pour les travaux d'asphaltage et la réfection de la route de Saint-Malachie sur 2 kilomètres. Un projet de ce règlement est déposé en séance tenante.

2024-02-08 5.5 - Vente des immeubles pour les taxes impayées 2023

CONSIDÉRANT QUE les articles 1022 à 1060 du Code municipal qui concernent la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes, ainsi que les articles 251 et 252 de la *Loi sur la fiscalité municipale*;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil de la municipalité de Saint-Damien-de-Buckland ont pris connaissance de l'état de toutes les personnes endettées envers la municipalité pour les taxes municipales au 31 décembre 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gaétan Labrecque, appuyé par la conseillère Annick Patoine et résolu unanimement :

QUE le directeur général soit autorisé à expédier un avis recommandé aux citoyens qui ont des arrérages de taxes et de laisser jusqu'au 15 mars 2024 pour encaisser le paiement complet incluant les intérêts courus;

QUE lorsque cette date sera dépassée, que le directeur général soit autorisé à transmettre à la MRC de Bellechasse l'état de toutes les personnes endettées envers la municipalité pour les immeubles où il reste des arrérages de taxes applicables aux années 2021 et 2022, et ce, pour la procédure de vente pour taxes impayées;

QU'au moment de la mise en vente, M. Vincent Drouin, directeur général, soit autorisé par la municipalité à enchérir, s'il y a lieu, pour et au nom de la municipalité sur toute offre déposée et jugée inférieure aux taxes municipales et scolaires dues ainsi qu'aux frais encourus pour leur récupération, relativement à un immeuble situé sur notre territoire et vendu aux enchères pour non-paiement des taxes;

QU'une copie de la présente résolution et de l'état des arrérages de taxes municipales soient transmis au Centre de services scolaire concerné.

6 - AMÉNAGEMENT, URBANISME, INSPECTION & DÉVELOPPEMENT

6.1 - Dépôt de l'entente pour l'élaboration d'un dossier de candidature à Villages-relais

Notre directeur général dépose l'entente pour l'élaboration d'un dossier de candidature à Villages-relais.

7 - SERVICE PUBLIC

2024-02-09 7.1 - Plans et devis pour la réfection de la route Saint-Gérard, soumission

Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Thibault, appuyé par le conseiller Simon Bissonnette et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal mandate le service d'ingénierie de la MRC de Bellechasse pour la production et la préparation de l'appel d'offres des plans et devis pour le Programme d'aide à la voirie locale, volet redressement pour la réfection de la route Saint-Gérard, au coût budgétaire de 6 000 \$.

2024-02-10 7.2 - Plans et devis pour la réfection de la route de Saint-Malachie, soumission

Il est proposé par le conseiller Gaétan Labrecque, appuyé par la conseillère Annick Patoine et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal mandate le service d'ingénierie de la MRC de Bellechasse pour la production et la préparation de l'appel d'offres des plans et devis pour le Programme d'aide à la voirie locale, volet redressement pour la réfection de la route de Saint-Malachie, au coût budgétaire de 10 000 \$.

2024-02-11 7.3 - Remplacement de l'ordinateur pour la télémétrie de la gestion de l'eau potable, soumission

CONSIDÉRANT QUE certaines problématiques sont survenues avec l'ordinateur servant à la télémétrie pour la gestion de l'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE cet équipement est essentiel à la bonne gestion de notre eau potable;

CONSIDÉRANT QUE notre responsable de l'eau potable a demandé une soumission à « Automatisation JRT » pour le remplacement de cet équipement:

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Simon Bissonnette, appuyé par le conseiller Gaétan Labrecque et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal accepte la soumission de « Automatisation JRT » pour le remplacement de l'ordinateur servant à la gestion de l'eau potable, au coût de 1 926,58 \$ excluant les taxes.

2024-02-12 7.4 - Abat-poussière 2024, soumissions

CONSIDÉRANT QUE le directeur des travaux publics de la Municipalité, M. Sylvain Labonté, a sollicité des soumissions pour l'épandage de l'abat-poussière sur nos routes gravelées;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu des offres conformes de la part de deux (2) soumissionnaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Annick Patoine, appuyé par le conseiller Jean-Louis Thibault et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal accepte le plus bas soumissionnaire et d'octroyer le contrat à « Sel Icecat » au coût de 10 225,00 \$ excluant les taxes.

2024-02-13 7.5 - Scellement de fissures 2024, soumissions

CONSIDÉRANT QUE le directeur général de la municipalité de Saint-Nérée, M. Michaël Couture, a procédé à un appel d'offres commun pour le scellement de fissures sur nos routes;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu des offres conformes de la part de deux (2) soumissionnaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Louis Thibault, appuyé par la conseillère Annick Patoine et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal accepte le plus bas soumissionnaire et d'octroyer le contrat à « Scellement J.F. inc. » au coût de 1.79 \$ le mètre linéaire excluant les taxes.

7.6 - Dépôt du bilan annuel de la qualité de l'eau potable 2023

Notre directeur général dépose le bilan annuel de la qualité de l'eau potable 2023.

8 - ARÉNA, LOISIRS, DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE ET CULTUREL

8.1 - Fête des neiges 2024

La fête des neiges 2024 aura lieu le 17 février prochain au site Le Havre du Lac Vert.

8.2 - Dépôt des bilans des activités communautaires 2023

Notre directeur général dépose les bilans des activités communautaires 2023 soient : l'Amicale de golf, le BBQ du Maire, le souper-bénéfice et le bal des patineurs.

8.3 - Dépôt du bilan financier de l'activité du Père Noël 2023

Notre directeur général dépose le bilan financier de l'activité du Père Noël 2023.

9 - CORRESPONDANCE ET INFORMATION

9.1 - Suivi du développement du Parc des Soeurs

La construction du bâtiment de services devrait débuter au cours des prochaines semaines. Au niveau des jeux d'eau, la reprise du chantier se fera au mois d'avril.

9.2 - Suivi du développement du Havre du Lac Vert

Le conseil d'administration travaille sur l'élaboration d'un site internet ainsi qu'une plateforme de réservation pour les chalets en location. Au niveau de la Chaumière d'Arthur, des rénovations mineures seront faites pour améliorer l'expérience locative. Le conseil a débuté sa réflexion concernant le réaménagement de la cuisine de la Maison Saint-Bernard ainsi que sur les opportunités possibles au niveau du menu. Pour terminer, en ce qui concerne l'érablière, les membres veulent mettre en place le concept de sucrier d'un jour.

9.3 - Suivi du développement de la Maison mère

Les juristes travaillent toujours sur l'acte de donation et l'acte de copropriété. La signature des actes devrait se faire d'ici le mois d'avril. Au niveau des travaux de

réaménagement des bureaux municipaux, les soumissions seront ouvertes le 19 février.

2024-02-14 9.4 - SRC Challenge contre le cancer de Mme Fannie Lapointe

Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Thibault, appuyé par le conseiller Gaétan Labrecque et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal autorise le versement d'une aide financière de 250 \$ pour la Société de recherche sur le cancer, Challenge contre le cancer de Mme Fannie Lapointe.

2024-02-15 9.5 - Collecte de fonds du Choeur de Bellechasse

Il est proposé par le conseiller Simon Bissonnette, appuyé par la conseillère Annick Patoine et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal autorise le versement d'une aide financière de 250 \$ pour le Choeur de Bellechasse pour l'année 2024.

2024-02-16 9.6 - Soutien et émergence des phares

Il est proposé par la conseillère Annick Patoine, appuyé par le conseiller Gaétan Labrecque et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal autorise le versement d'une aide financière de 100 \$ pour le projet « Émergence et soutien des phares », projet qui vise à soutenir et encourage l'implication sociale et bénévole de nos aînés.

2024-02-17 9.7 - Proclamation de la Journée nationale de promotion de la santé mentale positive

CONSIDÉRANT QUE le 31 mars 2022, les élus de l'Assemblée nationale se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du 13 mars comme Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive;

CONSIDÉRANT QUE le Mouvement Santé mentale Québec et ses organisations membres lancent en cette journée leur campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « S'ACCEPTER, c'est être soi-même ensemble »;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette Campagne, de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population sont offerts tout au long de l'année;

CONSIDÉRANT QUE la promotion de la santé mentale positive vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience;

CONSIDÉRANT QU'il a été démontré que les municipalités peuvent jouer un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale positive de leurs concitoyennes et concitoyens;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Annick Patoine, appuyé par le conseiller Jean-Louis Thibault et résolu unanimement:

Que le conseil municipal de Saint-Damien-de-Buckland lors de sa séance du 5 février 2024, proclame la Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive et invite les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les organisations et institutions de sa municipalité à faire connaître les outils de la campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « S'ACCEPTER, c'est être soi-même ensemble ».

9.8 - Atelier sur la participation citoyenne au coeur du développement des communautés

Un atelier sur la participation citoyenne au coeur du développement des communautés aura lieu le 20 février prochain par visioconférence à 18 heures. Les membres du conseil sont invités à y participer.

2024-02-18 9.9 - Adhésion aux Fleurons du Québec

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Damien-de-Buckland fait partie de la démarche Coeurs villageois;

CONSIDÉRANT QUE les Fleurons du Québec font partie des critères de reconnaissance dans l'appellation Coeurs villageois;

CONSIDÉRANT QUE les Fleurons du Québec peuvent amener une certaine expertise et un appui au comité d'embellissement de notre municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Simon Bissonnette, appuyé par la conseillère Annick Patoine et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal est d'accord que la municipalité de Saint-Damien-de-Buckland adhère aux Fleurons du Québec pour l'année 2024 au coût de 532.00 \$ excluant les taxes.

10 - PÉRIODE DES QUESTIONS

- Endroits des travaux sur la route Saint-Gérard et de la route de Saint-Malachie.
- L'objectif de Villages-relais.
- Possibilités de restauration au Havre du Lac Vert.
- Déménagement des bureaux municipaux versus la Fondation.
- Circulation sur la rue Leblond.

2024-02-19 11 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Thibault et résolu unanimement :

QUE la séance soit levée à 20 h 32.

Sébastien Bourget
Maire

Vincent Drouin,
Greffier-trésorier

Je soussigné, Sébastien Bourget, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Sébastien Bourget
Maire

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussigné, Vincent Drouin, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland, certifie et déclare que la somme pour les dépenses autorisées et acceptées lors cette séance ordinaire est disponible.

Vincent Drouin
Greffier-trésorier